



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE JUVARDEIL

AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

en application des articles R.122.6 et suivants du code de l'environnement

La demande présentée par M. le Directeur de la société GSM Heidelbergement Group, en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière, située au lieu-dit "La Saulaie" - 49330 JUVARDEIL, avec extension du site, a fait l'objet d'une demande d'avis auprès de l'autorité environnementale, qui dispose d'un délai de 2 mois pour émettre cet avis.

Le dossier, reçu par l'Autorité Environnementale le 9 juillet 2019 n'a donné lieu à aucune observation dans le délai de deux mois précité.

Cette absence d'observation ne préjuge en rien de la décision préfectorale qui n'interviendra qu'au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.

Cette information est rendue publique par voie électronique conformément à l'article R.122.13 du code de l'environnement.

Une enquête publique se déroulera à la mairie de JUVARDEIL du lundi 14 octobre 2019 au lundi 18 novembre 2019 inclus.

ANGERS, le 16 septembre 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau

Valérie GRENON